



Cas d'impayer pour maison d' retraite de sa mère

Par **loulou17**, le **05/04/2009** à **13:49**

Bonjour, une grand -mère âgée de 90ans est pensionnaire d'une maison de retraite depuis 10ans en exécution d'un contrat passé entre elle et l'établissement en 1995. ses ressources étant faibles ne suffisent plus à honorer son hébergement et l'établissement présente une note d'arriérés importante. Sur les conseils du directeur de l'établissement , elle avait déjà fait condamner ses trois enfants à exécuter leur obligation alimentaire, chacun ayant été condamné à payer mensuellement 200€ à leur mère. depuis trois ans les débiteurs n'ont jamais payé leur dette. Quelles possibilités avons-nous d'agir contre eux? Merci d'avance!!!